

Présentes 40 communes

Alle, La Baroche, Basse-Allaine, Le Bémont, Beurnevésin, Boécourt, Les Bois, Boncourt, Bonfol, Les Breuleux, Bure, Châtillon, Cornol, Courgenay, Courrendlin, Courroux, Courtedoux, Courtételle, Dampheux, Delémont, Develier, Fahy, Fontenais, Les Genevez, Grandfontaine, Haute-Ajoie, Haute-Sorne, Lugnez, Mettembert, Montfaucon, Muriaux, Le Noirmont, Pleigne, Porrentruy, Rossemaison, Saignelégier, St-Brais, Soyhières, Val Terbi, Vendlincourt

Excusées 13 communes

Bourrignon, La Chaux-des-Breuleux, Clos du Doubs, Coeuve, Courchapoix, Courchavon, Ederswiler, Les Enfers, Lajoux, Mervelier, Movelier, Saulcy, Soubey

Madame la Ministre Rosalie Beuret Siess

Invités M. le Ministre Marital Courtet, Fred-Henri Schnegg, Fabien Kohler, Christophe Riat, Daniel Fleury, représentant de la presse

Secrétaire Sabine Lachat

Ordre du jour

1. Procès-verbal du 24 juin 2020
2. Nomination des nouveaux membres du Comité
3. Accepter la contribution de CHF 200'000.00 en faveur du Centre de loisirs des Franches-Montagnes, à prélever sur le Fonds régional selon message ci-joint
4. Budget 2021
5. Présentation des comptes 2020
6. Lecture du rapport des vérificateurs des comptes
Adoption des comptes 2020
7. Accepter le concept renforcement de l'AJC selon le message ci-joint
8. Projet d'autonomisation des directions des écoles obligatoires - Mise en consultation des modifications partielles des bases légales
9. Divers

M. le Président a.i., Vincent Wermeille, salue les personnes présentes, excuse Mme la Ministre, Rosalie Beuret, atteinte de la COVID 19, il salue le représentant de la presse, M. Daniel Fleury du Quotidien jurassien. Il soumet à approbation le mode de convocation et l'ordre du jour ne faisant l'objet d'aucune remarque, considérés comme acceptés

1.	Procès-verbal du 24 juin 2020	M. François Minger revient l'intervention de Benoît Bleyaert comportant une erreur, est modifié comme suit dans le PV : Le moteur économique est la base de notre région ; ce qui pourrait poser un problème, ce sont les amortissements d'immeubles, est-il envisageable de procéder à une suspension des amortissements pour les 5 années à venir ?
2.	Nomination des nouveaux membres du Comité	En remplacement de MM. Claude Kilcher ancien maire du Noirmont et Stéphane Babey, maire d'Alle, ayant démissionné du Comité AJC, Gabriel Martinoli et Lionel Maitre sont élus par applaudissement au Comité AJC.
3.	Accepter la contribution de CHF 200'000.00 en faveur du Centre de loisirs des Franches-Montagnes, à prélever sur le Fonds régional selon message ci-joint	<p>M. le Président a.i., Vincent Wermeille, présente le projet du Centre de loisirs des Franches-Montagnes et notamment pour la construction d'une salle de sport double omnisport à Saignelégier.</p> <p>Situé au sud de l'esplanade du Marché-Concours à Saignelégier, le Centre de loisirs des Franches-Montagnes SA est composé principalement d'une piscine, d'une patinoire, d'un centre de bien-être et de remise en forme ainsi que d'un hôtel, d'un restaurant et de salle de séminaires.</p> <p>Grâce à ces infrastructures, le Centre de loisirs des Franches-Montagnes SA encourage les activités touristiques, sportives et culturelles, notamment en faveur de la jeunesse.</p> <p>Bien qu'elle ait été régulièrement entretenue, l'actuelle salle de sport simple qui se situe dans le bâtiment principal a besoin aujourd'hui d'être assainie. En parallèle, un salon d'accueil doit être mis à disposition de la clientèle afin de répondre aux exigences d'Hôtellerie Suisse. Dans ce contexte, l'actuelle salle de sport simple sera transformée en deux espaces distincts : un salon d'accueil au rez-de-chaussée et un auditorium au sous-sol.</p>

		<p>Afin de compléter les infrastructures sportives actuelles et accueillir des camps sportifs de plusieurs jours, comme par exemple au centre sportif national de la jeunesse à Tenero, le Centre de loisirs des Franches-Montagnes SA souhaite construire une salle de sport double omnisport. La construction de la salle de sport double omnisport est prévue en ossature bois et comprend les éléments suivants : une salle de sport double de 26 x 33 mètres, avec un local commun pour les engins et le matériel de sport ; six vestiaires dont deux ont un accès direct vers l'extérieur ; deux vestiaires pour les arbitres ; une cafétéria et une salle de presse ; des gradins pour 500 personnes ; six dortoirs et une lingerie.</p> <p>Le Gouvernement jurassien a admis le caractère régional et d'intérêt public de l'installation sportive visant à encourager les activités physiques et le sport. Cette installation sportive répond à un besoin objectif. Elle permet de couvrir les besoins de la population d'une région représentant la majeure partie du district des Franches-Montagnes.</p> <p>Le SCFM a proposé cet objet à l'AJC que le Comité vous propose d'accepter.</p> <p>A la quasi-unanimité à main levée, sans avis contraire, l'Assemblée AJC a accepté la contribution de CHF 200'000.00 en faveur du Centre de loisirs des Franches-Montagnes, à prélever sur le Fonds régional.</p>
4.	Budget 2021	<p>Le budget 2021 est présenté par la responsable des finances, Sabine Lachat. Le total des charges s'élève à CHF 85'060.00 et celui des produits à CHF 119'540.00 débouchant sur un bénéfice de l'ordre de CHF 34'480.00</p> <p>Le montant de la cotisation demeure à CHF 1.50 comme pour l'année 2020.</p>
5.	Présentation des comptes 2020	<p>Les finances 2020 sont également présentés par Sabine Lachat. Les comptes bouclent avec un bénéfice de CHF 52982.90. Le total des charges s'élève à CHF 66'582.55 et celui des produits à CHF 119'565.45. Quant aux actifs et passifs, ils s'élèvent à CHF 424'070.64 et le capital propre à CHF 294'893.65.</p> <p>La diminution de fortune est due aux montants de CHF 200'000.00 versés en faveur du Théâtre du Jura et de la Patinoire de Porrentruy.</p>

6.	Lecture du rapport des vérificateurs des comptes Adoption des comptes 2020	François Valley, membre de l'organe de vérification des comptes donne lecture du rapport de vérification des comptes 2020 proposant à l'assemblée l'acceptation des comptes. Au vote à main levée, les comptes sont acceptés et décharge est donnée au Comité AJC.
7.	Accepter le concept renforcement de l'AJC selon le message ci-joint	<p>Selon M. le Président a.i., Vincent Wermeille, le message au sujet du concept de renforcement de l'AJC a été envoyé à l'ensemble des communes. Les membres du Comité AJC se trouvent face à une charge de travail ne leur permettant pas d'être proactifs. Il s'agirait de s'adjoindre les services de professionnel pour la préparation des dossiers.</p> <p>Le projet est de mettre en œuvre le concept dans la deuxième partie de l'année 2021, puis la discussion sera reprise pour 2022 afin de se déterminer sur la pertinence du poste à créer</p> <p>Damien Chappuis estime qu'on est à un grand tournant et il s'agit de savoir quelle est la suite qu'on désire donner à l'Association Jurassienne des Communes, son rôle et ce qu'on doit défendre pour promouvoir le Canton ; l'AJC a besoin de compétences supplémentaires ; le but étant d'être plus présent.</p> <p>Ouverture de la discussion</p> <p>M. Joël Burkhalter, maire de Courrendlin, s'interroger sur la forme du mandat.</p> <p>M. le Président a.i., Vincent Wermeille : Le Comité tend vers un mandat précis pour un/une collaborateur/trice à temps partiel. Cela n'a pas encore été tranché, mais on privilégierait plutôt un mandataire qu'un bureau.</p> <p>Est-ce qu'il s'agit d'augmenter le taux d'occupation de la secrétaire en place ?</p> <p>M. le Président a.i., Vincent Wermeille : En aucun cas, la secrétaire a participé à l'élaboration du concept en toute transparence.</p> <p>A une majorité évidente sans opposition, le concept de renforcement de l'AJC est accepté.</p>

<p>8.</p>	<p>Projet d'autonomisation des directions des écoles obligatoires - Mise en consultation des modifications partielles des bases légales</p> <p>M. le Ministre Martial Courtet, F.-H. Schnegg F. Kohler</p>	<p>M. le Ministre Martial Courtet commente la présentation envoyée aux communes le 22 avril 2021.</p> <p>Ouverture de la discussion</p> <p>M. Philippe Membrez, maire de Courroux : félicite le Département de proposer une réorientation bienvenue au sein de l'enseignement</p> <p>Après lecture, on constate quelques bémols. Il émet un regret et une interrogation.</p> <p>En premier lieu M. Membrez est étonné de constater que la loi prévoit l'engagement des futurs directeurs d'école par le Département sur proposition du Service de l'Enseignement (art. 121). Le rôle des futurs directeurs sera essentiel à l'avenir.</p> <p>M. Membrez fait état d'un regret dans ce projet de loi car ne figure nulle part la problématique du secrétariat d'école, il s'agit d'une tâche et d'une charge complémentaire. L'enveloppe sera la même mais ce devrait être une charge liée avec la RPT.</p> <p>M. Membrez s'interroge de la manière dont on va rémunérer les futurs directeurs vis-à-vis de ceux qui enseignent ou pas.</p> <p>Martial Courtet : le projet de loi comporte une erreur. L'engagement du directeur doit s'effectuer sur proposition de la commission d'école, comme le souhaite M. Membrez.</p> <p>Fred-Henri Schnegg : la rémunération des directeurs d'école, fait partie de l'évaluation des fonctions, direction école primaire classe 17, direction école secondaire classe 20, ces postes sont attribués en fonction de l'évaluation de fonction.</p> <p>Au niveau du syndicat de communes, pourquoi les enseignants ne sont plus représentés au sein de la commission d'école, on risque de se priver d'idée ou d'élément complémentaire, n'est-ce pas réducteur (art. 112) ?</p> <p>Fred-Henri Schnegg : Concernant cette problématique, il a été jugé inopportun la représentation des enseignants. Cet aspect est lié au principe de base, à savoir les responsabilités de l'Etat, respectivement celle des communes. Le Canton a la responsabilité pédagogique.</p>
------------------	--	---

		<p>M. Jean-Bernard Vallat, maire de Haute-Sorne : revient sur la problématique du partage des charges des secrétariats des écoles et demande instamment à ce que ce soit intégré dans le projet de loi. C'est une question de principe et d'équité vis-à-vis des répartitions des tâches et charges.</p> <p>Martial Courtet : on va étudier la question.</p> <p>Joël Burkhaleter, maire de Courrendlin, souhaite que la loi prévoie un article gérant les éventuels conflits les employés désignés par la commission d'école. C'est à la commission d'école de gérer les ressources humaines pour lesquelles, elle a donné un péavis</p> <p>Une question est posée à savoir si l'article 219 de l'ordonnance indiquant que le cercle scolaire comporte au minimum 3 classes par degré vise des potentielles fermetures d'écoles secondaires aux Franches-Montagnes ?</p> <p>Martial Courtet : Il n'en a jamais été question, les écoles secondaire aux Franches-Montagnes ne sont pas remises en question pour l'heure.</p> <p>Fred-Henri Schnegg : le projet vise à inciter une réflexion et une meilleure réorganisation et utilisation des ressources ; comment on peut mieux faire avec les ressources à disposition et collaborer encore plus entre les 3 écoles.</p> <p>Mme Elisabeth Dennert Val Terbi : On a déjà pu constater que les auditions ne sont pas toujours professionnelles au niveau des commissions d'école. Est-ce qu'une personne pourrait s'intéresser au poste de directeur d'école sans pour autant être au bénéfice d'un CAP ?</p> <p>Fred-Henri Schnegg : Les commissions d'école n'ont pas de compétences pédagogiques, ont-elles pour autant des compétences en ressources humaines ? On a maintenu le préavis de la commission d'école afin de lui conférer un rôle essentiel. Dans 99 % des cas, le Département suit les propositions des commissions d'école. Effectivement, une personne n'ayant pas de CAP titre d'enseignant pourrait s'intéresser au poste mais doit néanmoins avoir des connaissances pédagogiques.</p>
--	--	---

		<p>Lorsque les communes d'un cercle scolaire sont organisées en syndicat, la gestion de l'école relève de 3 autorités : l'assemblée des délégués, le comité et la commission d'école, ne pourrait-on pas simplifier la structure ?</p> <p>Fred-Henri Schnegg : C'est une proposition pouvant être étudiée.</p> <p>Pierrette Aubry, Montfaucon : Au niveau de l'organisation du parascolaire, à qui incombe la responsabilité de l'organisation ?</p> <p>Fabine Kohler : Les moments de la journée de l'enfant où il n'est pas scolarisé, on parle d'activités parascolaires, comme amener les enfants à l'école, sécurisation du chemin de l'école, prise en charge à midi, ...la liberté est accordée à la commune pour assurer les conditions-cadres.</p> <p>Pierrette Aubry, Montfaucon : Avec l'entrée en vigueur de la nouvelle loi, est-ce que les communes devront adapter leurs règlements communaux ?</p> <p>Fabien Kohler : L'aspect légal n'est pas modifié. On peut prévoir un changement de règlement au niveau scolaire local.</p> <p>Question au sujet de l'Art. 263a : L'accès aux prestations de prise en charge liées aux contraintes horaires des transports publics ou scolaires est gratuit.</p> <p>En effet, suite au transfert de ces activités aux communes, il convient de poser le principe de leur gratuité en raison du fait que les parents ne choisissent pas de telles prestations mais qu'elles sont imposées par l'organisation des transports.</p> <p>Stéphanie Humair, maire Les Genevez : Que va-t-il se passer avec les élèves de la Courtine se rendant à l'école à Bellelay ?</p> <p>Fred-Henri Schnegg : Si cela fonctionne, on va continuer dans ce sens, il n'y a pas de volonté de remettre cette collaboration intercantonale en cause.</p>
--	--	---

		<p>Joël Burkhalter, maire de Courrendlin : La réflexion parascolaire est de la responsabilité des communes, est-ce un transfert de charges ?</p> <p>Fred-Henri Schnegg : Les devoirs de l'Etat vont continuer d'être assumés par l'Etat. On maintient la structure. Par le projet de loi, on laisse la possibilité aux commissions d'écoles qui souhaitent mettre en place des activités comme organiser l'école à la forêt (ce qui n'était pas autorisé faute de législation) de les mettre en œuvre.</p> <p>Pierrette Aubry : Les devoirs surveillés sont-ils à la charge des communes ?</p> <p>Fred Henri Schnegg : Les devoirs accompagnés, décidés par le corps enseignant, doivent aider des élèves en difficulté. Les devoirs surveillés mis en place par les communes seront payants pour les parents.</p> <p>Ne craignez-vous pas que certains parents fassent pression pour que leur enfant bénéficie de devoirs accompagnés ? Selon M. Fred-Henri Schnegg, c'est effectivement un risque.</p> <p>Renaud Baume, maire Les Breuleux émet des doutes sur le fait qu'une personne n'étant pas au bénéfice d'un CAP puisse accéder à la direction car il est convaincu que des conflits surviendront avec le corps enseignant.</p> <p>André Tschudi, maire Le Bémont, craint d'assister à des cercles scolaires à 2 ou 3 vitesses, selon la motivation des membres de la commission d'école.</p> <p>Fred-Henri Schnegg : L'attractivité d'une commune peut être considérée également par les prestations offertes au niveau parascolaire.</p> <p>Prolongation de délai de réponse au 31 mai 2021</p> <p>M. le Président a.i., Vincent Wermeille clôt la discussion.</p> <p>M. Fabien Kohler donne l'information suivante :</p> <p>Au sujet de l'éducation numérique en 7^{ème} primaire, les leçons devront se donner en section de classe avec un surcoût de CHF 150'000.00. Il n'est pas envisageable de l'effectuer autrement.</p>
--	--	--

		<p>M. Fred-Henri Schnegg donne encore les informations suivantes :</p> <p>Charges de l'enseignement :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Montant global prévu aux acomptes en 2020 CHF 111'270'700 • Montant du décompte définitif 2020 CHF 111'071'308.30 • Différence CHF - 199'391.70 <p>Moyens d'enseignement et infrastructures numériques dans les écoles</p> <p>Les nouveaux moyens ou infrastructures donnant droit à subvention sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Tableaux interactifs ou numériques fixés au mur • Visualiseurs de documents • Améliorations du réseau et des infrastructures informatiques des écoles par l'acquisition de serveurs et l'augmentation du débit des connexions internet <p>Par contre, le renouvellement et l'accroissement du parc informatique ainsi que l'achat de tablettes numériques et de beamers ne donnent pas droit à subvention.</p> <p>Important : les demandes de subvention doivent être effectuées avant la commande sinon les communes perdent leur droit à la subvention.</p>
<p>9.</p>	<p>Divers</p>	<p>François Minger revient sur la question posée lors de la dernière assemblée AJC, à savoir le gel temporaire de l'amortissement des immeubles des communes trop élevé, suite aux différents éléments survenus (RFFA, pandémie).</p> <p>Selon M. le Président a.i., on ne vote pas sur une question posée dans les divers mais de façon à connaître la tendance de l'assemblée, on procède à un vote à titre d'information. La grande majorité se dit en faveur de la proposition.</p> <p>M. Renaud Baume, maire des Breuleux, déplore qu'on ne l'ait pas suivi lorsqu'il avait demandé à récupérer les CHF 10 millions annuels de la mesure 125 d'Optima indûment encaissés par l'Etat dans le décompte sur l'impôt des frontaliers.</p>

	<p>François Minger revient sur sa demande lors de la dernière assemblée concernant les données de Raum + lorsqu'un projet d'importance régional est proposé dans une commune. Afin de faciliter les démarches, d'éviter aux communes de traiter les mêmes types de dossiers à répétition et d'attendre sur les réponses, M. Minger demandait au Comité de l'AJC d'adresser une demande unique et permanente d'utilisation des données RAUM+ pour les analyses de sites. Une fois cette autorisation accordée, les communes qui auront besoin de réaliser ce type d'analyses ne devront adresser leur demande qu'à l'AJC. Ce qui fera gagner un temps précieux.</p> <p>Sabine Lachat, la secrétaire, ayant établi les démarches auprès de l'Etat pour pouvoir accéder aux données Raum + s'est vu refuser la demande pour une question évidente de protection des données. Si une institution peut avoir accès aux données Raum+ sans demande systématique, d'autres établissements pourraient y avoir accès et pourraient en faire un usage commercial. Dès lors, cette proposition a refusée par les services de l'Etat.</p>
	<p>Stéphane Babey, maire d'Alle, propose d'inviter les personnes en charge du dicastère, quand il y a des sujets pertinents. Pour cette assemblée, certains maires ont transféré les compétences à leur conseiller et n'ont par conséquent pas pu y participer.</p> <p>M. le Président a.i., Vincent Wermeille : avant la crise sanitaire, on procédait de la sorte mais pour cette assemblée, les places étaient comptées. Cela étant, certaines communes ont fait la demande pour deux représentants, ce qui a été accordé au vu des communes excusées.</p>
	<p>M. le Délégué aux communes, Christophe Riat : La COROPOL, organisant chaque année une journée de formation pour les élus communaux, celle-ci aura lieu le 11 novembre 2021. Il s'agit d'une journée de formation et d'échanges. Une information vous parviendra.</p>

Séance levée à 21 h. 30

La secrétaire du jour : Sabine Lachat

Boncourt, le 21 avril 2021